

Frontières linguistiques, migrations et distribution spatiale des noms de famille en Belgique

Poulain, Michel Foulon

Citer ce document / Cite this document :

Poulain, Foulon Michel. Frontières linguistiques, migrations et distribution spatiale des noms de famille en Belgique. In: Espace géographique, tome 27, n°1, 1998. pp. 53-62;

doi : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1998.1123>

https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1998_num_27_1_1123

Fichier pdf généré le 02/04/2018

Résumé

Résumé. — Les aires linguistiques, qu'elles soient relatives à des langues officielles telles que le français et le néerlandais en Belgique ou à des langues régionales, picarde ou wallonne par exemple, laissent ressortir plus ou moins distinctement des frontières linguistiques. Ces dernières exercent un effet de barrière qui réduit sensiblement les échanges migratoires. Connaissant cette particularité, il est intéressant d'analyser la répartition de certains noms de famille issus des différentes aires linguistiques. De fait, ces répartitions permettent, d'une part, de redessiner les aires linguistiques et, d'autre part, de s'interroger sur la diffusion de ces noms de famille en dehors de leur aire linguistique d'origine.

Abstract

Abstract. — Linguistic borders, migrations and the spatial distribution of surnames in Belgium. — In Belgium, the existence of different linguistic areas, whether relating to official languages (French and Dutch) or regional languages (for example, the Picardy and Walloon dialects), implies the existence of more or less distinct linguistic borders. These linguistic borders act as a barrier, considerably reducing migratory exchanges within the country. Knowing this, we consider it a useful exercise to analyse the current spatial distribution of certain surnames which originated from particular linguistic areas. On the basis of these distribution patterns, we can redraw the different linguistic areas and evaluate the major migrations of people out of their original linguistic areas.

Frontières linguistiques, migrations et distribution spatiale des noms de famille en Belgique

Michel Poulain et Michel Foulon

*GéDAP, Université catholique de Louvain,
1 place Montesquieu, boîte 7, B-1348 Louvain-la-Neuve, e-mail : poulain@demo.ucl.ac.be*

Persée
BY:
creative commons

RÉSUMÉ. — Les aires linguistiques, qu'elles soient relatives à des langues officielles telles que le français et le néerlandais en Belgique ou à des langues régionales, picarde ou wallonne par exemple, laissent ressortir plus ou moins distinctement des frontières linguistiques. Ces dernières exercent un effet de barrière qui réduit sensiblement les échanges migratoires. Connaissant cette particularité, il est intéressant d'analyser la répartition de certains noms de famille issus des différentes aires linguistiques. De fait, ces répartitions permettent, d'une part, de redessiner les aires linguistiques et, d'autre part, de s'interroger sur la diffusion de ces noms de famille en dehors de leur aire linguistique d'origine.

BELGIQUE, DIFFUSION, DISCONTINUITÉ, FRONTIÈRE, LANGUE

ABSTRACT.— **Linguistic borders, migrations and the spatial distribution of surnames in Belgium.**— In Belgium, the existence of different linguistic areas, whether relating to official languages (French and Dutch) or regional languages (for example, the Picardy and Walloon dialects), implies the existence of more or less distinct linguistic borders. These linguistic borders act as a barrier, considerably reducing migratory exchanges within the country. Knowing this, we consider it a useful exercise to analyse the current spatial distribution of certain surnames which originated from particular linguistic areas. On the basis of these distribution patterns, we can redraw the different linguistic areas and evaluate the major migrations of people out of their original linguistic areas.

BELGIUM. BORDER, DISCONTINUITY, DISTRIBUTION, LANGUAGE

Historique de la frontière linguistique en Belgique

Hormis la langue allemande qui n'est parlée majoritairement que dans l'Est du pays et plus précisément dans les cantons d'Eupen et de Malmédy rattachés à la Belgique par le traité de Versailles, la Belgique se partage entre deux aires linguistiques : néerlandophone, au nord, en Flandre, francophone, au sud, en Wallonie. L'une est d'origine germanique, l'autre d'origine latine et la frontière qui sépare ces deux aires linguistiques est restée, semblerait-il, à peu de chose

près ce qu'elle était au VIII^e siècle. Cependant rien ne démontre qu'elle soit due à l'occupation de la Flandre par les Francs saliens, alors qu'en Wallonie perdurait la culture galloromaine (Kurth, 1895 ; Stengers, 1959 ; Génicot, 1986).

Jusqu'en 1963, l'aire d'extension de ces deux langues ne se reflète pas nettement dans le tracé des frontières administratives. Ainsi, sous l'Ancien Régime, le duché de Brabant s'étendait en terre wallonne jusqu'au sud du sillon de la Sambre, avec les enclaves d'Aiseau et de Le Roux. Au nord,

il comprenait une partie du territoire actuellement néerlandais. La principauté de Liège, quant à elle, avait des ramifications qui s'échelonnaient depuis Thuin dans l'Ouest de la Belgique jusque dans le Limbourg actuel, au nord-est du pays.

Les provinces belges modelées par étapes à la suite de l'annexion française en 1792, de la domination hollandaise en 1815 et de l'indépendance belge en 1831, maintiennent au centre du pays une province de Brabant qui s'étend aussi bien en terre wallonne (arrondissement de Nivelles) qu'en terre flamande (arrondissements de Bruxelles et de Louvain). Par ailleurs, le tracé des frontières administratives séparant, d'une part, le Hainaut, la province de Liège et l'arrondissement de Nivelles en Brabant et, d'autre part, les deux Flandres, la province du Limbourg et les arrondissements de Bruxelles et Louvain, ne se calque pas systématiquement sur la limite qui sépare les deux aires linguistiques. Enfin, la population de l'agglomération bruxelloise, située au sein de l'aire linguistique néerlandophone, à quelques kilomètres au nord de la frontière linguistique, présente une forte majorité de francophones, ce qui est lié à son rôle de capitale administrative d'un État où la langue française était la seule langue officielle au cours du XIX^e siècle.

Dès la fin du XIX^e siècle, en Flandre tout d'abord, en Wallonie ensuite, les sentiments nationalistes émergent et progressivement naissent une identité flamande au Nord et une identité wallonne au Sud. La question linguistique préoccupe la classe politique et des lois linguistiques consacrant le principe de régions linguistiques, unilingues pour la Flandre et la Wallonie et bilingue à Bruxelles, sont votées en 1921 et 1932. Parmi les nombreuses publications de l'époque, nous épingleons un article au titre très évocateur du contexte : « La frontière linguistique sépare-t-elle deux races distinctes ? » (Danhaive, 1930). Jusqu'en 1960, la frontière séparant les deux principales régions linguistiques était mouvante et variait en fonction des résultats fournis par la question de la langue parlée posée aux recensements décennaux (notamment en 1930 et 1947).

En 1960, suite au refus de 300 bourgmestres flamands et de quelques bourgmestres wallons de maintenir la question sur la langue parlée dans le recensement de population et aux manifestations de rue qui s'ensuivirent, les décisions politiques relatives à la question linguistique se précipitent. Le 8 novembre 1962, le tracé de la frontière linguistique

entre néerlandophones et francophones est figé sous la forme d'une limite administrative qui sépare dorénavant la région flamande et la région wallonne. Pour ce faire, certaines communes ou morceaux de commune sont transférés au-delà de l'ancien tracé et ce, *a priori*, sur la base des données du recensement de 1947. Toutefois, un véritable marchandage politique s'opère afin de contrebalancer le transfert des communes de Mouscron-Comines de la Flandre vers la Wallonie par un passage inverse pour celles des Fourons (dorénavant Voeren) en région flamande. Les deux régions ainsi figées sont considérées comme unilingues et un régime de faveur à l'égard de la minorité linguistique est prévu dans des communes dites « à facilités » francophones ou néerlandophones lorsque cette minorité dépasse 30 % de la population. Bruxelles et les 19 communes qui composent la région bruxelloise sont réputées bilingues, alors que 6 communes à facilités pour les francophones sont identifiées en région flamande en périphérie de la région bruxelloise.

Avec la naissance de l'État fédéral en juillet 1993 et la scission de la province de Brabant en Brabant wallon (arrondissement de Nivelles), Brabant flamand (arrondissement d'Hal-Vilvorde) et Bruxelles-Capitale, la Belgique a définitivement calqué le tracé de ses limites administratives en figeant une frontière linguistique qui était certes séculaire, mais néanmoins mouvante.

Des aires dialectales au sein de la Wallonie

À l'intérieur même de la Wallonie, région unilingue francophone à l'exception des cantons d'Eupen et de Malmédy, on note l'existence de dialectes distincts au sein de la même aire linguistique francophone ou romane (fig. 1). Parmi ce qu'il est convenu d'appeler des langues régionales, l'aire occupée par le wallon couvre plus des deux tiers de la Wallonie, le picard occupant l'ouest, le champenois et le lorrain empiétant au sud. Il est important de constater avec Pierret (1992) que toutes ces langues régionales sont transfrontalières puisque le picard, le champenois et le lorrain s'étendent largement en France, tandis que le wallon y touche une vingtaine de lieux, aux environs de Givet. Par ailleurs, le wallon en tant que langue régionale est loin d'être uniforme et l'on distingue généralement l'est-wallon ou liégeois, le centre-wallon ou namurois, l'ouest-wallon ou wallo-picard, vers Charleroi, et le sud-wallon ou wallo-lorrain.

Fig. 1.— *Frontières linguistiques en Belgique et en Wallonie.*



Alors que le flamand et le wallon ont des origines nettement distinctes, les différences entre le picard et le wallon et celles constatées au sein de la langue wallonne ne sont pas nettes et les isoglosses qui séparent deux termes phonétiques ou deux expressions grammaticales ne coïncident guère. De la sorte, il est plus approprié de parler d'une zone de transition entre le picard et le wallon, par exemple, plutôt que d'une frontière linguistique très nette. Néanmoins l'isoglosse *c + a* qui donne phonétiquement *tch* en wallon (*tchapia* en namurois, pour chapeau) et *k* en picard (*capia*), traverse cette région intermédiaire et va de Beaumont à Enghien en laissant La Louvière, Soignies et la région où le latin *c* suivi de *a* donne *k* à l'ouest, Anderlues, Morlanwelz et la région où *c* suivi de *a* se prononce *tch* à l'est (Remacle, 1953). Si, par conséquent, les aires d'expansion des langues régionales ne peuvent pas être identifiées de façon nette, mais plutôt en faisant intervenir des zones de transition, les isoglosses relatives à des formes linguistiques précises peuvent être tracées dans l'espace avec moins d'équivoque. Par opposition avec ce qui a été dit à propos de la frontière linguistique entre les aires néerlandophone et francophone, ces isoglosses et ces zones de transition coïncident relativement bien avec des limites administratives anciennes entre le comté de Hainaut (en aire picarde), le comté de Namur (en aire centre-wallonne) et la principauté de Liège (en aire liégeoise). L'inclusion de l'agglomération de Charleroi dans le département de Jemappes et ensuite dans la province de Hainaut plutôt que dans celle de Namur, est en parfait désaccord avec l'aire d'extension du wallon et du picard. Ce fait n'est pas sans relation avec le dialogue parfois difficile que tentent d'établir Mons, la picarde, et Charleroi, la wallonne, les deux principales métropoles du Hainaut. Ce découpage de la Belgique et, avec plus de détail, de la Wallonie selon les aires linguistiques avec l'identification des frontières linguistiques étant présenté,

nous tenterons de déceler leur impact sur le comportement migratoire des populations concernées, sans perdre de vue que leur expansion est elle-même liée aux mouvements migratoires passés.

Comportement migratoire et frontières

Lorsqu'on analyse le comportement migratoire, il ne fait aucun doute que la distance parcourue constitue un frein majeur qui rend compte, en l'absence de tout autre facteur, de la diminution du nombre de migrations lorsque la distance augmente. Depuis Hägerstrand (1957), de nombreux travaux ont montré que cette dépendance globale de la migration par rapport à la distance prend généralement la forme d'une fonction de type Pareto. De façon simplifiée, on retiendra le modèle gravitationnel simple d'équation

$$M_{ij} = k \cdot P_i \cdot P_j \cdot d_{ij}^b$$

où M_{ij} représente le nombre de migrations enregistrées de *i* vers *j*, P_i et P_j , les populations des deux régions et d_{ij} une mesure de la distance entre ces régions, *k* étant un paramètre de niveau. Le paramètre *b*, quant à lui, permet d'estimer la friction de la distance, il exprime en quelque sorte le frein que cette dernière oppose au développement des mouvements migratoires. Les valeurs de ce paramètre varient le plus souvent de -1 à -2 , mais elles sont difficilement comparables puisque l'étendue de l'espace considéré et le

type de découpage retenu pour dénombrer ces migrations les influencent fortement. Par ailleurs, les effectifs de population y sont affectés d'un exposant unitaire qui permet de prendre uniquement en compte l'effet multiplicateur des populations soumises au risque soit d'émigrer (P_i), soit d'accueillir l'émigrant (P_j).

À distances égales, on observe généralement que le niveau de mobilité est moindre lorsque le lieu de départ et celui de destination appartiennent à deux ensembles distincts et sont, par conséquent, séparés par au moins une frontière. Il peut s'agir de deux pays distincts ou, au sein d'un même pays, de régions caractérisées par une religion, une langue ou, plus généralement, une culture différente.

Pour mettre en évidence l'effet d'une frontière sur le comportement migratoire, on introduira dans ce modèle spatial simple de type gravitationnel une variable binaire c_{ij} , valant 1 si les lieux de départ i et de destination j appartiennent à la même région, 0 dans le cas inverse. En affectant cette variable comme exposant d'un paramètre l , ceci donne pour équation du modèle

$$M_{ij} = k \cdot P_i \cdot P_j \cdot d_{ij}^{-b} \cdot l^{c_{ij}}$$

L'estimation de ce paramètre l , conjointement à celui de la friction, permet d'évaluer l'effet de barrière causé par la présence d'une frontière, et ce indépendamment de la distance parcourue (Cattan, Grasland, 1995 ; Dal *et al.*, 1995).

Prenons un exemple concret pour la Belgique en distinguant les deux principales aires linguistiques qui correspondent à la région flamande, au nord, et à la région wallonne, au sud. De façon explicite, nous excluons la région bruxelloise, par rapport à laquelle le comportement migratoire est

atypique de par son rôle de capitale nationale. Seuls les échanges migratoires entre arrondissements, au nombre de 43 en Belgique, sont considérés.

Au sein de la région flamande unilingue, l'estimation du modèle fournit l'équation suivante :

$$M_{ij} = k \cdot P_i \cdot P_j \cdot d_{ij}^{-1,406}, \text{ avec } k = 3,57 \cdot 10^{-7}.$$

De même, pour la région wallonne, on a :

$$M_{ij} = k \cdot P_i \cdot P_j \cdot d_{ij}^{-1,530}, \text{ avec } k = 10,9 \cdot 10^{-7}.$$

En globalisant, les deux régions et en introduisant la variable binaire qui prend en compte l'appartenance régionale, on obtient :

$$M_{ij} = k \cdot P_i \cdot P_j \cdot d_{ij}^{-1,468} \cdot l^{c_{ij}}, \text{ avec } l = 0,346.$$

Ces résultats signifient concrètement que la frontière linguistique induit un effet de barrière à l'égard des mouvements migratoires et ce, indépendamment de la distance parcourue. Synthétiquement, ce frein se traduit par une réduction d'un facteur 2,89 (l'inverse de l) de l'intensité des courants migratoires, si l'on change de région linguistique.

En analysant, de façon similaire, l'évolution des mouvements migratoires entre arrondissements flamands et wallons pendant les dernières décennies, au cours desquelles le problème linguistique s'est radicalisé en Belgique, on constate un renforcement progressif de cet impact de la frontière linguistique : la valeur du paramètre $1/l$ passe de 2,00 en 1954 à 2,89 en 1993 (fig. 2). Nous disposons par conséquent d'un excellent exemple de l'effet de barrière induit sur les comportements migratoires, par une frontière, en l'occurrence une frontière linguistique qui est figée par le tracé d'une frontière administrative.



Fig. 2.— L'évolution de l'effet de barrière causé par la frontière linguistique en Belgique de 1954 à 1994 et estimé à partir de l'évolution du paramètre $1/l$.

Au sein même de la Wallonie, le découpage des aires d'attraction des quatre principales métropoles se calque également assez fidèlement sur les aires linguistiques des différentes langues régionales de Wallonie. Ainsi, l'aire d'attraction de Mons correspond *grosso modo* à l'extension de l'aire picarde, Charleroi à l'aire wallo-picarde, Namur à l'aire centre-wallonne et Liège à l'aire liégeoise (Debuisson *et al.*, 1993). Pour déterminer ces aires d'attraction avec précision au niveau de chaque commune, nous nous sommes basés sur les courants migratoires que chacune d'entre elles a échangés avec les quatre métropoles, pendant les années 1988 à 1992. Le volume migratoire le plus important échangé avec une métropole est supposé déterminer l'appartenance à l'aire d'attraction de la ville concernée. La similitude entre l'expansion de ces aires d'influence et celle des aires linguistiques démontre combien les frontières ou zones de transition qui séparent des aires linguistiques constituent des barrières freinant les échanges migratoires.

La distribution spatiale des noms de famille

On vient de le voir, il existe de fortes interactions entre les aires linguistiques et les champs migratoires. Ces interactions se traduisent par un effet de barrière qui freine les mouvements migratoires lorsque ceux-ci franchissent une frontière linguistique. Les noms de famille sont, le plus souvent, issus d'une aire linguistique précise et leur distribution spatiale pourra à la fois permettre d'identifier ces aires linguistiques et de déceler des mouvements migratoires sensibles en dehors de ces aires d'origine. L'analyse qui suit s'inscrit, par conséquent, dans la même problématique d'examen des interactions entre aires linguistiques et champs migratoires.

Chaque porteur d'un patronyme le transmet selon les règles en vigueur dans la société à laquelle il appartient et contribue de la sorte à la survie de ce nom. S'intéressant à la vie et à la mort des noms de famille, la démographie pourra expliquer l'apparition d'un nouveau nom par immigration et sa disparition, en un lieu donné, par effet conjugué du décès et de l'émigration. La population porteuse d'un patronyme donné, quel que soit le lieu où elle réside, s'accroît uniquement par l'apport des nouveau-nés et décroît exclusivement par le décès. Ainsi, l'effectif global des individus porteurs d'un patronyme donné varie dans le temps comme toute population au sens démographique, par simple bilan entre les naissances et les décès. Dans ce cas, l'extinction d'un

nom de famille est une conséquence directe de la démographie et correspond au décès du dernier porteur. Si la probabilité de décéder est unitaire, le fait de donner naissance à un nouveau porteur du patronyme est lié à l'intensité de la fécondité. Il faut évidemment tenir compte de la répartition des naissances selon le sexe et des règles de transmission du patronyme. En présence d'une transmission patrilinéaire, toute fille porteuse du patronyme ne pourra, à son tour, contribuer à l'accroissement du nombre de porteurs que si elle est mère-célibataire. D'éminents mathématiciens et démographes ont élaboré des modèles mathématiques qui permettent d'étudier l'extinction des noms de famille. Galton (1873), Lotka (1931) et, plus récemment, Pollard (1973) ont développé de tels modèles, mais, fort malheureusement, dans aucune de ces approches, les sources ne viennent corroborer le fruit des calculs probabilistes.

L'effectif total des porteurs d'un patronyme donné évolue par conséquent comme une population fermée, sans aucune influence de la migration, puisque l'ensemble des lieux habités est pris en compte. Si l'on introduit une limitation dans l'espace et que l'on envisage le nombre de porteurs d'un patronyme précis en un lieu donné, la mobilité spatiale des populations humaines prend toute son importance. Tous ces porteurs constituent en quelque sorte une sous-population de la population du lieu et l'étude de son évolution fait référence aux règles de base de la démographie où interviennent naissances, décès, immigrations et émigrations.

En Belgique, les noms de famille acquièrent un caractère héréditaire au cours du *xvi^e* siècle, avec néanmoins quelques variations aussi bien régionales que sociales (Hélin, 1974 ; Deprez 1974). La plupart des patronymes sont fixés dès le *xvii^e* siècle, du moins sous leur forme phonétique ; leur orthographe subira encore des modifications jusqu'au début du *xix^e* siècle.

La cartographie des divers noms de famille témoigne de l'origine spatiale et de la diffusion des patronymes. La thèse est simple : l'étymologie d'un patronyme permet de le rattacher dans de nombreux cas à l'aire linguistique où il a pris naissance. Par conséquent, en faisant le choix de patronymes adéquats, on pourra mettre en évidence des mouvements migratoires et identifier l'effet de barrière causé par l'existence d'une frontière, si l'on compare cette origine lointaine à la localisation actuelle des porteurs du

patronyme. Si l'origine topographique de certains noms peut être retrouvée en recherchant l'épicentre de la diffusion actuelle des porteurs de ces patronymes, il existe par contre des patronymes tels que Dupont, Dubois, etc., résultant de conditions initiales de formation qui peuvent être rencontrées en de nombreux endroits. Pour de tels patronymes, les principales variations sont d'ordre dialectal. Ainsi la dialectologie permet-elle de situer dans l'espace l'origine de certains noms de familles (Vroonen s.d.).

D'autres arguments justifient le choix du patronyme comme indicateur de migration : le nombre, la diversité et l'accessibilité des listes nominatives. Les tables des registres paroissiaux, celle des registres de l'état civil, les listes électorales, les listes de feux, les recensements nominatifs, les listes de conscrits et, plus récemment, les répertoires des comptes chèques postaux, les annuaires téléphoniques et le registre de population informatisé dénommé en Belgique, Registre national, sont autant de listes souvent présentées par ordre alphabétique et, pour la plupart, assez facilement accessibles.

L'analyse de la répartition spatiale des porteurs d'un patronyme se révèle particulièrement intéressante pour les patronymes dont l'origine spatiale est bien délimitée dans l'espace et correspond le plus souvent à une aire linguistique. Toute présence du patronyme en dehors de sa zone d'origine est nécessairement le fait de mouvements migratoires. Dans ce cas, la répartition actuelle de cette sous-population spécifique permet de répondre à deux objectifs : identifier l'extension de l'aire linguistique en question et les frontières qui la délimitent ; mettre en évidence l'effet des mouvements migratoires par lesquels une sous-population importante d'une même appartenance linguistique est sortie de son aire d'origine.

Ainsi, les patronymes et, plus encore, leur distribution spatiale portent en filigrane une trace tangible de tout un ensemble de mouvements migratoires qui ont façonné, pendant des décennies et des générations successives, le renouvellement des populations des divers lieux. Deux exemples concrets suffiront à étayer nos dires et à démontrer tout l'intérêt qu'il y a à s'attacher aux distributions patronymiques pour l'analyse de l'impact des grands mouvements de migration passés et l'identification des frontières qui opposent un frein au développement de ces échanges migratoires.

1. *Patronymes flamands et wallons*

Pour analyser la mobilité des populations flamande et wallonne par-delà la frontière linguistique, la famille des patronymes possédant les préfixes néerlandophones Van- et Ver- s'impose. Tout d'abord, cette sous-population est statistiquement significative puisqu'on dénombre près d'un million de porteurs de patronymes précédés de ces deux préfixes pour l'ensemble du pays, soit une personne sur six en Flandre, et plus de 100 000 en Wallonie, soit une sur trente-cinq. Par ailleurs, l'origine de ces patronymes est essentiellement flamande. De fait, très peu de patronymes wallons ou français portés en Belgique commencent par ces lettres — le patronyme Vannier est mentionné par Herbillon et Germain (1995) avec 22 porteurs en Belgique en 1987. Des patronymes d'origine hollandaise ne sont évidemment pas exclus puisqu'ils appartiennent à la même aire linguistique. À titre de test, dans les communes de Saint-Nicolas, Montegnée et Tilleur, nous avons dénombré au recensement de 1947, 18 individus porteurs du patronyme Van- et nés aux Pays-Bas, ceci sur un total de 1 364 Van- (Poulain et Foulon, 1981).

De façon similaire, il convient d'identifier une sous-population parmi les porteurs de patronymes wallons. Pour ce faire, nous avons tout naturellement retenu les patronymes précédés des préfixes La-, Le- et Du- en délaissant le préfixe De- qui peut être trouvé aussi bien parmi les patronymes wallons que les patronymes flamands. Afin d'atteindre un niveau équivalent correspondant à une personne sur six en Wallonie, nous y avons adjoint quelques patronymes wallons les plus fréquents (Lambert, Martin, Simon, Renard, Gérard...).

Nous supposons, par conséquent, qu'à l'époque d'apparition des patronymes, tous les Van-Ver- se trouvaient dans l'aire linguistique flamande et tous les La-Le-Du- dans l'aire linguistique wallonne. La répartition actuelle de ces deux sous-populations sur l'ensemble des communes belges devrait permettre de répondre aux deux objectifs fixés :

- identifier dans l'espace les aires linguistiques flamande et wallonne et les frontières qui les séparent et comparer notamment ce résultat avec le tracé de la frontière linguistique figée sous la forme d'une frontière administrative, et avec les résultats issus de la question linguistique posée au recensement de 1947 ;
- mettre en évidence l'effet des mouvements migratoires

Fig. 3.— *Identification de la frontière linguistique à partir d'un indicateur patronymique (1987).*

par lesquels une sous-population à caractère linguistique est sortie de son aire d'origine.

Pour ce faire, nous sommes amenés à postuler que, de façon générale, une personne résidant en Wallonie et porteuse d'un patronyme Van-Ver-, possède au moins un ascendant ayant émigré de Flandre vers la Wallonie depuis l'époque de fixation des patronymes. Ceci n'exclut en rien les possibilités suivantes :

- un individu non porteur d'un patronyme Van-Ver- a un ou plusieurs ascendants ayant migré de la sorte ;
- un individu Van-Ver- possède plus d'un ascendant ayant migré de même ;
- la migration en question s'est effectuée par étapes, Bruxelles ou le Nord de la France jouant le rôle de relais.

Plusieurs alternatives se présentent par ailleurs :

- l'individu est né en Flandre et a effectué lui-même la migration ;
- l'individu est né en Wallonie et n'a pas effectué cette migration (ou alors il s'agit d'un aller-retour) et, dans ce second cas, c'est un de ses ascendants en ligne masculine qui a migré.

Après l'immigration en Wallonie, deux nouvelles alternatives se présentent :

- si cet individu ne se marie pas ou si son mariage reste sans descendance, il compte seul dans la sous-population Van-Ver- et l'incidence de sa migration disparaîtra avec lui ;
- si le migrant a une descendance, le patronyme se multipliera d'autant plus que ses fils auront également une descendance nombreuse et ensuite, au-delà, les fils de ses fils.



Si sa descendance était exclusivement féminine, le nom ne se perpétuerait pas, en lignée légitime du moins. Toutefois, si le hasard des sexes peut s'avérer déterminant pour la pérennité des noms peu fréquents, il n'en est pas de même pour des patronymes fort courants et *a fortiori* pour une catégorie de patronymes tels ceux que nous envisageons.

Les données utilisées sont celles provenant du Registre national : elles proposent à la date du 31 décembre 1987 la répartition, selon les 589 communes belges, du nombre de porteurs d'un patronyme distinct pour autant qu'il y ait cinq porteurs dans la commune considérée. Des tests effectués sur des listes patronymiques exhaustives montrent que, compte tenu de la robustesse de l'indicateur retenu, cette limite inférieure fixée à cinq porteurs ne perturbe en rien sa valeur.

Quel indicateur retenir ? Tout simplement la part du nombre de porteurs de patronymes La-Le-Du- par rapport au total des patronymes La-Le-Du et Van-Ver-. Ceci nous donnera un indicateur exprimé en pourcentage, qui permet d'estimer la part des patronymes francophones dans l'ensemble des patronymes de chaque commune belge. L'histogramme de la distribution de cet indicateur pour les 589 communes

démontre le caractère judicieux de ce choix puisque 272 communes, soit 46 %, tombent sous la barre des 20 % et selon nos hypothèses, appartiennent de plein droit à l'aire linguistique néerlandophone ; 242 communes, soit 41 %, dépassent le seuil de 80 % et sont donc dans l'aire linguistique francophone. Finalement, seules 75 communes s'échelonnent entre 20 et 80 % et c'est sur le territoire de ces communes qu'il convient de rechercher la trace de la frontière délimitant les aires d'influence des deux langues. La figure 3 propose une cartographie de cet indicateur en tentant de mettre en évidence les communes les plus proches d'un équilibre entre les deux types de patronymes. Pour ce faire, nous avons cartographié la valeur minimale entre valeurs : celle de l'indicateur permettant d'estimer l'importance des patronymes francophones et son complément à l'unité qui permet d'estimer l'importance des patronymes néerlandophones. Les valeurs les plus élevées apparaissant en foncé sur la carte indiquent la zone de transition entre les deux aires linguistiques, zone qui englobe sur toute sa longueur le tracé de la frontière linguistique figée de façon administrative et présentée plus haut.

Plus précisément, en retenant l'indicateur donnant l'importance des patronymes francophones et en considérant le seuil de 50 %, on respecte le tracé de la frontière linguistique à quatre exceptions près. Trois communes de la région wallonne présentent une majorité de patronymes néerlandophones. Ce sont Mouscron (29,9 %), Mont-de-l'Enclus (41,7 %) et Comines (44,8 %). Par contre une commune de la région flamande fait apparaître une majorité de patronymes francophones : il s'agit de Voeren-Fourons (63,4 %). Mis à part le cas du Mont-de-l'Enclus, ces valeurs de l'indicateur patronymique semblent ignorer l'échange qui a eu lieu entre Mouscron-Comines, d'une part, et Voeren (Fourons), d'autre part. Comment interpréter ces différences à la fois minimales et significatives, si ce n'est en tenant compte de la lente inertie d'un stock patronymique qui, bien plus encore que la langue parlée majoritairement, garde en filigrane l'appartenance linguistique passée ?

Nous ne développerons pas ici l'analyse portant sur la répartition des émigrants en dehors de leur zone d'origine. Il convient néanmoins de rappeler qu'à ce jour, aucune étude d'ensemble n'avait permis de mettre en évidence l'importance et la répartition spatiale de cette émigration flamande et son impact sur la composition de la population

wallonne actuelle. Seule l'approche anthroponymique telle que nous l'avons proposée nous a permis de fournir rapidement une telle vue d'ensemble. Une première étude a clairement démontré cet apport de l'anthroponymie pour l'étude de l'immigration flamande en Wallonie et les conclusions de cette étude montraient la diffusion progressive des patronymes et le rôle de l'urbanisation et celui de l'industrialisation (Poulain et Foulon, 1981).

2. Patronymes picards et wallons

Le second exemple concerne deux aires linguistiques qui se partagent la plus grande partie de la Belgique romane : la région picarde à l'ouest, la région wallonne, avec ses différentes variantes, au centre et à l'est.

Tout comme dans l'exemple précédent, l'analyse consiste à faire le choix de couples de patronymes picards-wallons tels que Carlier (forme picarde) – Charlier (forme wallonne), Capelle (picard) – Chapelle (wallon), Carpentier (picard) – Charpentier (wallon), Ducarme (picard) – Ducharme (wallon), tout en s'assurant que l'ensemble des patronymes retenus représentent bien de façon équitable les populations des deux aires linguistiques concernées. Dès un premier travail sur la base du seul couple Duchêne-Duquenne (Poulain, 1977), nous avons déjà pu pressentir l'existence d'une zone de transition qui ressort sur la carte de synthèse proposée dans la figure 4, où nous avons mis en évidence les communes les plus proches d'un équilibre entre les deux types de patronymes. Pour ce faire, nous avons cartographié, tout comme pour la figure 3, la valeur minimale entre celle de l'indicateur et son complément à l'unité. La distribution actuelle de l'ensemble de ces patronymes et plus spécifiquement les valeurs prises au niveau communal par la proportion de patronymes de type wallon sur le total des formes picarde et wallonne laissait apparaître deux traits majeurs.

Tout d'abord, la frontière qui délimite les lieux où la forme picarde est majoritaire de ceux où la forme wallonne l'emporte suit assez fidèlement la limite séparant les deux aires linguistiques picarde et wallonne. On notera toutefois que le tracé de cette frontière est moins net par comparaison avec le premier exemple et, dès lors, il convient de parler, de façon plus appropriée, de l'existence d'une zone de transition entre les aires linguistiques picarde et wallonne.

Fig. 4. — Identification de la frontière séparant les aires dialectales wallonne et picarde à partir d'un indicateur patronymique (1987).



Par ailleurs, tout comme dans le premier exemple, la présence de patronymes de forme picarde en région wallonne et, inversement, de forme wallonne en terre picarde, témoigne de mouvements migratoires passés ou plus ou moins récents et permet de mettre en évidence les principaux pôles attractifs que constituent les villes et autres régions urbaines fortement industrialisées.

Conclusion

Qu'il s'agisse d'une langue officielle couramment parlée ou d'une langue régionale ou dialecte, il est utile de déterminer son aire d'influence majoritaire par rapport à d'autres langues. Entre deux aires linguistiques voisines, on peut tracer une frontière linguistique. Cette dernière exerce un effet de barrière à l'encontre des mouvements migratoires, de telle sorte que l'on observe plus de migrations à l'intérieur d'une même aire linguistique qu'entre deux aires distinctes. Si tel est le cas, la faiblesse des courants migratoires interlinguistiques tend à maintenir inchangée l'étendue des aires linguistiques. Sous un autre angle, la répartition spatiale des noms de famille qui peuvent être rattachés à une aire linguistique donnée garde en mémoire des informations précieuses sur l'étendue de cette aire linguistique et permet en outre d'observer la diffusion d'une population en dehors de son aire d'origine.

Références

- CATTAN N., GRASLAND Cl. (1995). « Spatial interaction and belonging interaction : How to measure barrier effects. Application to the case of migrations in Belgium in 1989 ». Communication au *Colloque de géographie théorique et quantitative* organisé à Spa.
- DAL L., POULAIN M., SCHOUAKER B. (1995). « L'analyse spatiale d'une matrice de migration : populations, distances et frontières ». Communication au *Colloque de géographie théorique et quantitative* organisé à Spa.
- DANHAIVE F. (1930). « La frontière linguistique sépare-t-elle deux races distinctes ? » *Au pays de Sambre-et-Meuse*. Namur: Dave, tome 1, 155 p.
- DEBUISSON M., EGGERIKX Th., POULAIN M. (1993). « Démographie des grandes agglomérations urbaines en Wallonie ». *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1422-1423, 57 p.
- DEPREZ P. (1974). « Noms et prénoms en Flandre » in *Noms et prénoms*, L. HENRY, dir. Liège : UIESP, p. 33-36.
- GALTON F. (1873). « Problem 4001 », *Educational Times*, 1st august 1873, p. 17 et p. 115.
- GÉNICOT L. (1986). *Racines d'espérance. Vingt siècles en Wallonie par les textes, les images et les cartes*. Bruxelles: Didier Hatier, 301 p.
- GRIGNARD A. (1909). « Phonétique et morphologie des dialectes de l'ouest wallon ». *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, t. 50, p. 377.
- GRIMMEAU J.-P. (1992). « Les migrations et la frontière linguistique en Belgique ». *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2, p. 253-258.
- GRIMMEAU J.-P. (1994). « Les migrations entre la Flandre et la Wallonie ». *Bulletin du Crédit Communal*.
- HÄGERSTRAND T. (1957). « Migration and Area ». In *Migration in Sweden*, Lund Studies in Geography, p. 27-158.
- HÉLIN É. (1974). « La dénomination des personnes dans quelques régions de la Belgique francophone ». *Noms et prénoms*, L. HENRY, dir. Liège: UIESP, p. 21-32.
- HERBILLON J., GERMAIN J. (1996). *Dictionnaire des noms de famille en Belgique romane et dans les régions limitrophes*. Bruxelles: Crédit Communal de Belgique, 2 tomes.

- KURTH G. (1895). *La Frontière linguistique en Belgique*. Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, coll. in 8°, t. 1-1895 et t. 2-1898.
- LOTKA A.J. (1931). « Population Analysis: the extinction of families I and II ». *Journal of the Washington Academy of Sciences*, 21, p. 377-380 et p. 453-459.
- PIERRET J.-M. (avec la collaboration de J.-J. Gaziaux et de J. Germain) (1992). « Le Wallon ». *Limès. Les langues régionales romanes en Wallonie*, Coll. « Tradition Wallonne » n° 4, 156 p.
- POLLARD J.H. (1973). « The extinction of surnames ». *Mathematical models for the growth of human populations*. Cambridge University Press, p. 97-111.
- POULAIN M. (1977). « La localisation des DUCHENE et DUQUENNE en Wallonie : dialectes et migrations ». *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 190, p. 252-258.
- POULAIN M., FOULON M. (1981). « L'immigration flamande en Wallonie : évaluation à partir d'un indicateur anthroponymique ». *Revue belge d'histoire contemporaine*, n° 1-2, p. 205-244.
- REMACLE L. (1953). *Atlas linguistique de la Wallonie*. Liège: Vaillant, t. 1, *Aspects phonétiques*, 300 p.
- STENGERS J. (1959). « La formation de la frontière linguistique en Belgique ou de la légimité de l'hypothèse historique ». *Latomus*, vol. XLI, p. 5-54.
- VANDERMOTTEN Ch., SAEY P., KESTELOOT Ch. (1990). « Les fragments de la Belgique : la Flandre et la Wallonie existent-elles vraiment ? ». Les Fractionnements sociaux de l'espace belge, Mort Subite. *Contradictions*, n° 58-59, p. 7-67.
- VROONEN E. (s.d.). *Les Noms de famille de Belgique, essai d'anthroponymie belge*, 1^{ère} partie, *L'Histoire du patronyme*, t. 1, p. 47, Bruxelles.

Vient de paraître

un cédérom *Atlas de la région Languedoc-Roussillon*

800 cartes, graphiques et tableaux en couleurs commentés

Cet Atlas, édité grâce au soutien financier de la Région Languedoc-Roussillon, est le résultat de plus de 10 ans de travaux scientifiques menés par de nombreux chercheurs, enseignants et ingénieurs du Groupement d'Intérêt Public RECLUS. Il présente en 14 chapitres la situation de la Région Languedoc-Roussillon, la population, l'emploi, la formation et la recherche, les modes de vie, l'environnement, les élections, l'agriculture, l'industrie, les services et le commerce, les transports, le tourisme, les villes.

Les statistiques traitées sont les dernières disponibles en 1996.

La réalisation de ce cédérom a été coordonnée par Patricia Cicille, ingénieur de recherche au CNRS et Patrick Brossier, ingénieur d'études à l'université Paul Valéry et confiée à Louis-Jean multimédia qui a utilisé le logiciel Dynatext.

1997, cédérom pour PC Pentium Microsoft Windows 95 ou NT4.p., ISBN 2-11-86912-069-6; prix: 250 F

Diffusion:

La Documentation française, 124 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex. Tél. 01 40 15 70 00, Fax 01 40 15 68 00